

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 23 Août 2023	Séance du Mardi 29 Août 2023
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf Août à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 37	
Présents : 34	Pour : 37	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	
Rapporteur	Myriam GAIRAUD	

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Sophie ROYON (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Daria PICARD (Ceyras), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuveville).

Approbation des tarifs « Séjours »

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu le Code général des collectivités territoriales, l'article L5211-10 notamment,

Considérant que dans le cadre de son projet de territoire 2020-2030, la Communauté de communes du Clermontais souhaite dans le cadre de son axe 3 « Un territoire de rencontres » décliné dans l'enjeu n°2 « Faire du mieux vivre ensemble une priorité pour notre territoire », poursuivre l'objectif d'un projet éducatif ambitieux pour la jeunesse du territoire. La présente délibération s'inscrit ainsi dans la réalisation de l'action visant à proposer une offre d'accueils adaptée aux jeunes par la proposition de séjours.

L'organisation de séjours fait également partie intégrante des actions du projet éducatif global de territoire et des différents projets pédagogiques des structures avec l'objectif de faire un temps de vacances et de découvertes en collectivité, en dehors du territoire et avec des lieux ou des animations exclusives (ski, camping, montagne, pêche).

Selon le séjour proposé, une grille tarifaire différenciée peut s'appliquer, tel qu'il en résulte ci-dessous :

Tarifs « Séjours »	
Séjour Bivouac et restauration autonome	17€ par jour
Séjour avec hébergement (camping, locaux collectifs) et restauration autonome	35€ par jour
Séjour avec hébergement (camping, locaux collectifs), restauration autonome et activité ski	65€ par jour
Séjour avec hébergement (camping, locaux collectifs), prestation de restauration et activité ski	85€ par jour
Séjour avec hébergement (camping, locaux collectifs), prestation de restauration	50€ par jour
Séjour bivouac, prestation de restauration	25€ par jour
Un supplément de 20€ par jour est facturé pour les enfants ou jeunes extra-communautaires.	

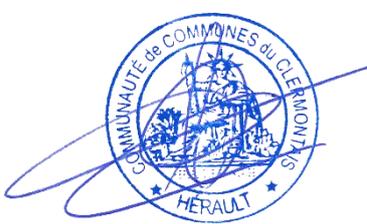
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Madame GAIRAUD et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les tarifs « Séjours » proposés par le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais,
- **PREND ACTE** que ces tarifs s'appliqueront à compter des prochaines vacances scolaires 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,</p>  <p>Claude REVEL</p>
--	---